L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 5 NOVEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

Bc. BEURRE CENTS. Sc.

Ne font pas de changement dans la qualité. Meilleure sèvres glaçoise même qualité que ceux vendus par nous les autres pour 12 et 12 cent. Réparations faites par des mécaniciens habiles. Ordres par la poste reçus. Téléphone 76. J. J. Pregelas, 166 rue du Temp, à côté de l'église St-Patrick.
19 oct—L

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union, entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacienne, imprimées et composées depuis 25c. le mille. 15 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles, literie, pianos, glaces, comptoirs, vitrines, tout le contenu de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—L0

PERDUE.—Deux vaches, une jaune l'autre rouge et blanche. Récompense à qui ramènera les ci-dessus. Chemin de Gentilly et St Bernard. 5 nov. 3f

A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu : objets religieux, articles religieux, fournitures de bureau. Conditions. Comptant.
18 août—dim jeu

A VENDRE.—Spécialité propriété résidentielle dans le meilleur quartier. Trois maisons louées à bon loyer, rue Bonaparte, rapportant un revenu mensuel de $60, seront vendus bon marché. S'adresser à D. Danziger, 21 Carondelet.
1 nov

DEMANDES.

ON demande.—Des bons teinturiers et repasseurs à la pièce ; des bons gages seront payés et une position permanente est assurée. S'adresser à la teinturerie F. Randon, 33 rue Bourbon. 1er nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété matrice comme comme le contient Ambie No 262 Marais.

Succession de Mme Alex. R. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,718.—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 octobre 1891, et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Common, Ville de la Nouvelle-Orléans, le Premier District Commercial Place, dans le Premier District, de cette ville, le SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'île bornée par l'avenue St Bernard, les rues Plaisance (ancienne Mapple), Columbus (anciennement Mystérieuse, Villere et Laharpe et désignée sous le lot No 262 sur un plan officiel certifié d'opération faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 15 septembre 1890 et annexé particulièrement à réitéré à un acte passé par-devant Lacoste et Schlater en cette ville, le 24 septembre 1890, lequel dit lot mesure, d'après un nouveau levé, 33 pieds 7 pouces de front sur Mystérieuse, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ainsi le même propriété achetée par feu Mme Félicite Charbonnet, femme de Alexandre Robert McClelland, de Célestine Gérard, veuve de Joseph Hentel. Acte passé par Antoine Dorlocourt, notaire, le 15 octobre 1885.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit au choix du propriétaire, l'acquéreur fournissant des billets portant 8 pour 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente et garantis par hypothèque et lien du vendeur, et faire de vente ensuite les dits billets en garantie de vente nouvelles, pourvus dans les ventes à crédit seront payés 5 pour 0/0 honoraires d'usage en cas de saisie que 2 pour 0/0 honoraires d'usage pour le lotissement de la portion de terre vendue pour le dite billets, devra faire assurer de bâtisse vendue pour le montant de la portion de crédit et le transfert de la police d'assurance aux étendants des billets, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
20 oct—20 27—nov 3 10 17 21

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Fred. M. Haugie vs Reuben Hillie.

PREMIERE COUR DE LA PAIX DE la Nouvelle-Orléans. No 20,123—En vertu un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la susdite Cour, je procéderai à la vente à l'encan le LUNDI 9 novembre 1891, à midi, devant la Bourse des Encanteurs, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison et une machine à coudre, d'après un inventaire enregistré au mon bureau et relatif ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. J. KERNEGHAN,
Constable de la première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 oct—30—4 9 nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William M. Pullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34,132 - Division A.—Attendu que Mme Veuve William R. Pullen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William R. Pull, ou décédé intestat ; avis est par le présent donné à ceux qui en droit peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
3 nov—3 10 14

Succession de Mme Gertrude Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,100—Division H.—Attendu que Joseph Lehmann, fondé de Charles F. Pellan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Gertrude Lehmann décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
30 oct—4 9 nov

Succession de A. M. Sondes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,079 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qu'aujourd'hui la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27 oct—27 31 nov 5

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 34,137 — Division "A" — Thomas Lotas vs ses créanciers — Ordre de Cour — Que le susdit demandeur, Thomas Lotas, a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir un jugement accordant à ses créanciers, ou ceux d'entre eux qui en auront droit, le bénéfice de son actif, et qu'il a été ordonné par une ordonnance de la Cour, en date du 2 novembre 1891, à 11 heures A. M., que tous ceux qui en droit peuvent le faire, seront tenus de produire leurs créances, et que les dites créances seront vérifiées et jugées, et que les dites créances seront payées, et que les dites créances seront payées, et que les dites créances seront pay